

Aide alimentaire: gestion de l'aide alimentaire communautaire et appui à la sécurité alimentaire dans les PVD

1995/0160(SYN) - 14/12/1995

Le commissaire PINHEIRO a rappelé qu'il faut parvenir à plus de souplesse dans l'aide et à un meilleur équilibre entre les actions traditionnelles d'aide et l'appui à la production. Ainsi, le nouveau cadre politique pour l'aide alimentaire met particulièrement l'accent sur la nécessité de combiner l'aide alimentaire structurelle, les opérations triangulaires et les opérations sur place. De plus, il insiste sur l'effort à fournir pour réhabiliter les productions agricoles et sur la nécessité de faciliter l'accès des populations les plus démunies aux centres de production. Le commissaire considère que la Commission et le Parlement sont d'accord sur les principaux points. Néanmoins, la Commission ne pourra pas accepter les amendements 25 (sur les importations alimentaires commerciales), 29 (supprimant les études préparatoires et les actions de formation du personnel des PVD en question), 31,32 et 33 - car la Commission estime que les interventions triangulaires sont plus efficaces qu'une intervention bilatérale-, 48 - car la Commission estime que le destinataire institutionnel pour l'envoi d'un rapport d'évaluation est le Conseil et non le comité de l'aide alimentaire. En outre, l'exécutif refusera l'amendement 50, car il faut un système de gestion plus souple, et l'amendement 51 car les informations qui le concernent ont déjà été transmises.